

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'exception du caractère personnel.

Cadre réservé au Médecin



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/23	SN		300,00	<i>Docteur Ahmed SETTA Curadiologue - Rue Amara 11 - 1000 Casablanca Tél - WSP : 06 20 20 78 20 INPE : 062115449</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>218, Sun Square Almaz SARL Au Rocade Sun Square Almaz, Quartier Almaz Tél - WSP : 06 20 20 78 20 INPE : 062115449</i>	23/11/23	295,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CÔEFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G
D	00000000 35533411	00000000 11433553	B
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

MONTANTS DES SOINS	CÔEFFICIENT DES TRAVAUX			

DATE DU DEVIS	MONTANTS DES SOINS			

DATE DE L'EXECUTION	DATE DU DEVIS			

CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed SETTI
Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille
Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور ألمجدة السكري

الختامات في أمراض القلب والشرايين

خريج كلية الحب بليل



*Cabinet de Consultations
et d'Explorations Cardio-Vasculaires*

23111123

Mr. Maji SBRM

$$3 \times 98,4^\circ = 295,2^\circ$$

Tareq 40 1: (3ms)



Pharmacie Sun Square Almaz SARL AU
Dr. Amrani Walid
218, Sun Square Almaz, Quartier Al
Rocade Sud-Ouest - Casablanca
Tél. - Wsp. : 06 30 22 22 22
INPE

~~218, Sun Square Almaz SARL AU
Dr. Amrani Walid
Sun Square Almaz, Quartier Almaz,
Rocade Sud-Ouest - Casablanca
Tél - Wsp : 062 20 19 20
INPE : 062 20 51 11~~

~~Dear Sirs
Ahmed SETT
Cardiologist
Sethi Hospital
Sector 10, Chandigarh
Punjab, India-160010
Phone: 0172-2222222
Fax: 0172-2222222~~



611800103032 3

TAREG 40 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 98.40 DH

02 2025
BDKR1

1375

EXP
LOT

x3 ced